



Perfectionnement de la paie dans la Métallurgie

Approfondir les règles de paie et étudier le traitement de situations complexes.

OBJECTIFS :

1/ Combiner les règles relatives à l'établissement du bulletin de paie

2/ Approfondir certaines dispositions particulières

3/ Accompagner le stagiaire dans le traitement de situations complexes relevant de l'établissement du bulletin de paie

PUBLIC :

Directeurs et responsables des ressources humaines, personnes chargées de la gestion du personnel et de la paie.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PREREQUIS :

Connaissance de base en paie.

PROGRAMME :

Exercices basés sur 14 thématiques (0,5 à 0,75h/thématique) :

- Le cumul ou non cumul d'indemnisation (heures supplémentaires, travail de nuit, jours fériés dans une même semaine...),
- Jours fériés et heures supplémentaires,
- La neutralisation, réduction de plafonds et régularisation annuelle plafonds,
- Temps partiel : les congés payés et règle du 1/10ème pour un salarié passé à temps partiel en cours d'année, cadre à temps partiel avec calcul des cotisations retraite sur un temps plein,
- Le temps partiel thérapeutique,
- Bulletin de paie et cumul emploi-retraite,
- Sanction disciplinaire / la mise à pied,
- L'indemnité d'activité partielle,
- Bulletin de salaire des apprentis, salariés en contrat de professionnalisation et stagiaires,
- Départ en retraite,
- Calcul de l'indemnité de licenciement (avec périodes d'emploi à temps plein et à temps partiel),
- Indemnité transactionnelle suite à un licenciement pour motif personnel,
- Indemnité transactionnelle suite à un licenciement pour faute grave,
- Régime social et fiscal en cas de rupture conventionnelle homologuée.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.



CONTACT ET INSCRIPTIONS :

Christiane ENGELSTEIN

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

sseti

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR